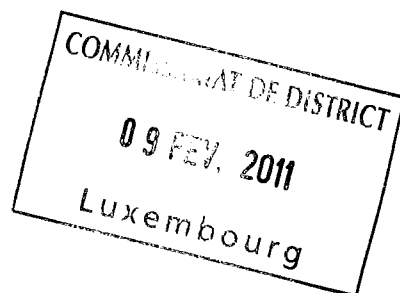




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur
et à la Grande Région

Luxembourg, le 8 février 2011

Réf. : 57 / 11 / CAC (23036)



Concerne : **Ville d'ESCH-SUR-ALZETTE**

Objet: **Avenant à la convention avec l'asbl 4Motion**


Délibération du conseil communal du 14 janvier 2011

1 pt. 08-C

Brm.- Retourné à Monsieur le Commissaire de district de Luxembourg avec l'information que je me rallie à son avis du 28 janvier 2011 qu'il y a lieu de porter à la connaissance des édiles communaux d'Esch-sur-Alzette.

Pour le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région,
p.s.d.

Tanja KRIDEL
Attaché de gouvernement 1^{er} en rang

 Service : **Secrétariat**
ESCH Esch/Alzette, le *SH*
14 FEV. 2011

COPIE

Objet : Réf. no 72/11/CK
Ville d'Esch/Alzette.
Avenant à la convention entre la Ville d'Esch/Alzette et l'asbl 4 Motion.
Délibération du conseil communal du 14 janvier 2011.

Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région avec l'observation que le présent avenant se rapporte à des services à réaliser au cours de l'année 2010, ainsi qu'à une convention initiale qui a pris effet en date du 1^{er} janvier 2010, il a été signé entre parties le 17 décembre 2010 et voté au conseil communal dans sa séance du 14 janvier 2011. Ceci est contraire au principe de la non-rétroactivité des actes de l'administration.

Luxembourg, le 28 janvier 2011
Le Commissaire de district,



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

SH

Date de l'annonce publique de la séance:

06.01.2011

Date de la convocation des conseillers :

06.01.2011

point de l'ordre du jour no:

08/C

**Délibération du Conseil Communal
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Séance publique du 14 janvier 2011

Présents: Mutsch, bourgmestre, Braz, Hinterscheid, Spautz, Tonnar, échevins, Snel, Roller, Huss, Hildgen, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Becker, Baum, conseillers,
Clement, secrétaire communal.

Absents Maroldt, Hannen, Jaerling, Knaff, conseillers

COMMISSARIAT DE DISTRICT

26 JAN. 2011

Le Conseil Communal;

Luxembourg

Objet: Avenant à la convention signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'asbl 4 Motion

Vu l'avenant à la convention du 10 décembre 2010 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'asbl 4 Motion signé en date du 17 décembre 2010 ;

Considérant que cet avenant complète la convention en précisant les services à rendre par l'asbl 4 Motion ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**a p p r o u v e
à l'unanimité**

l'avenant à la convention signée entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'asbl 4 Motion.

En séance

Suivent les signatures

Date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 19.01.2011.
Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,